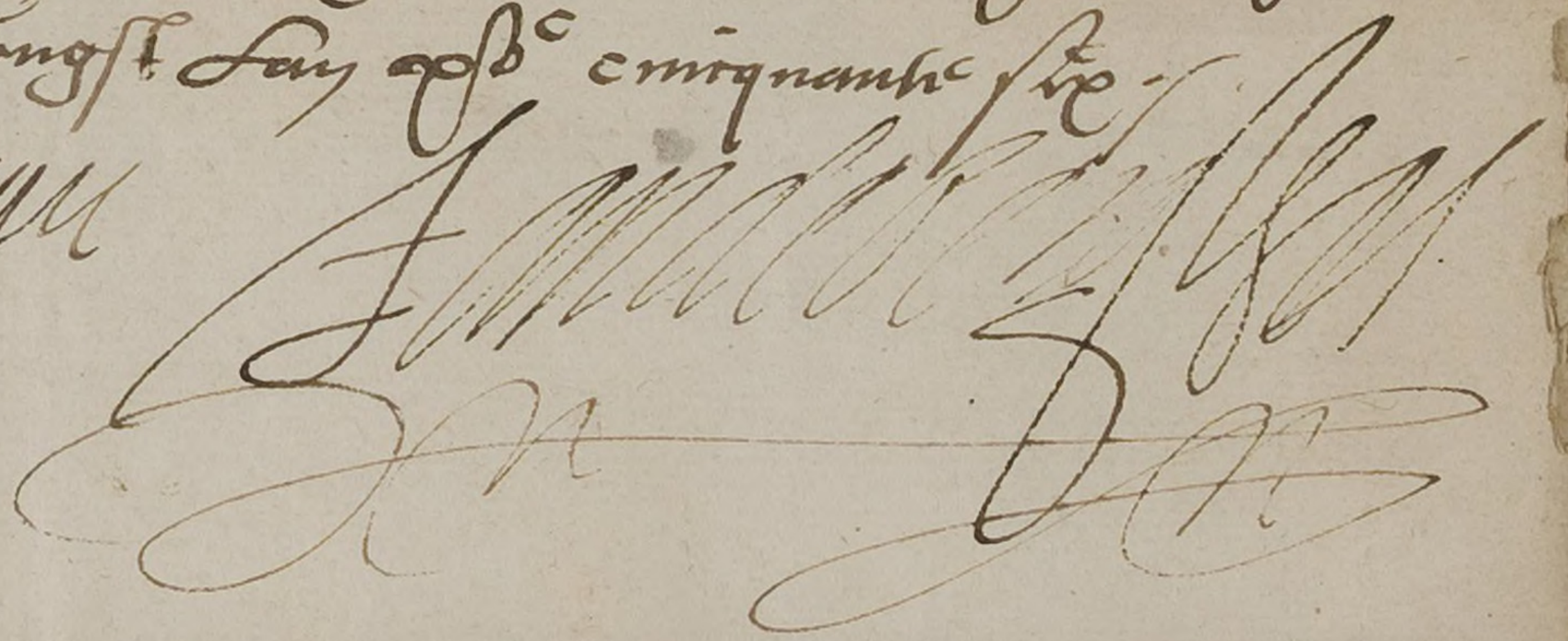


1556
Comte sur et a cause de l'arrestation de certain delinquant, nomme
Adriaen Ingeleszen faite au mois d'août dernier, estant ledit
delinquant detenu prisonnier par les officiers de monseigneur le Prince
d'Orange a Rosendaell, different soit este men entre monseigneur le Prince
d'Orange et monseigneur le marquis de Birgges d'autre part, susstant
chacun d'eulx l'arrestation estre faite sur sa jurisdiction.
Ayant aussy sur ce fait prendre Information des deux costez
de sorte que pour la liquidation dudit different il estoit apparent
d'enoir long proces, Pour eviter la fastidie d'icel, et entretenir
tant meillieur voisinage entre mesmes seigneurs se sont accordes et
convenus cejourd'uy date de ceste de faire proceder conjointement
contre ledit prisonnier, d'assavoir de comettre hinc inde leurs
espeintes dudit Rosendaell et du vicul bois, pour y ensemble
cognoistre par eulx sur le fait dudit delinquant, Et ce
qu'il en sera prononce par leur sentence, faire executer
par les officiers des deux costez sur le bord de leurs limites.
A commis frais et despens. D'icy entendu toutesfoies que
pour le futur ce ne sera ny doubt estre judiciable a nulun
de mesmes seigneurs dont ilz protestent. Et pour meillieur assurance
de memoire de ce, ont signe de leurs noms deux copies conformes
de ceste. En retenant d'un l'un Adam a Dieu jelles se
le jour du mois daoust. L'ay esd' delinquant se.

Guille de Mysum



Actord L

Ingen die gebangh
teer dees ender genade
oder maect. by beyde
de huyde geguerde
Tempter va breder oft
Kroesendal O va borghen
In date der cinghlye doer
Abj. Ennigh Insselyde
Endenbofch ende Kroesendal

N. 22.

N. 508.